

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Novembre 2015

Excusés : Monsieur Gilles BONNE, procuration à Philippe NOEL ; Peggy LAPOIRIE, procuration à Laure KELLER.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PIERRE

Approbation du Conseil Municipal du 14 Octobre 2015 : Voté à l'unanimité

DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- MARBACHER : peintures extérieures ancienne cure : 6206,50 € TTC
- COLAS EST : programme voirie 2014 : 22 800 € TTC
- GIROD LORRAINE : panneaux de signalisation : 221,88 € TTC

Informations DIA 3ème Trimestre 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des Déclarations d'Intention d'Aliénier du 3ème Trimestre 2015.

Délibération concernant la modification du règlement périscolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rectifier le règlement périscolaire de part les ajustements suivants :

- Augmentation du ticket de cantine à compter du 01 Janvier 2016 : + 0,10 € soit 4,30 € le ticket.
- Ajout d'un tarif de garderie méridienne pour les enfants ne bénéficiant pas du repas de la cantine : 1,45 €
- Création d'un tarif ½ journée sortie avec repas pour les mercredis jeunes : 14 € pour les Raonnais, 18 € pour les Extérieurs

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant les tarifs de location des associations extérieures :

Monsieur le Maire, suite à la demande d'associations extérieures à la commune de réserver les salles communales pour des manifestations ouvertes au public, explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau tarif de location. Il propose que soit appliqué la moitié des tarifs demandés aux particuliers extérieurs à Raon aux Bois.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la suppression du CCAS à compter du 01 Janvier 2016 :

La loi NOTRe ne rendant plus obligatoire un CCAS dans une commune de moins de 1500 habitants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver sa dissolution. Les membres en seront informés par courrier et le Conseil Municipal exercera directement sa compétence, le budget étant transféré dans celui de la commune.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la création d'une commission action sociale à compter du 01 Janvier 2016 :

Suite à la dissolution du CCAS approuvée par le Conseil Municipal par la précédente délibération, Monsieur le Maire propose de créer une commission « actions sociales » qui réunira les ex membres du CCAS avec pour compléments Messieurs Gilles BONNE et Gérard TALIETTI.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la refacturation des communs électricité pour les logements Les Marronniers :

Monsieur le Maire propose de refacturer aux locataires des logements des Marronniers les factures d'électricité des communs pour les périodes de Septembre 2014 à Mars 2015 et d'Avril 2015 à Septembre 2015. Cette refacturation se calcule au prorata du temps de présence de chaque locataire .

GRANDGIRARD Fabien : 41,27 €

VILLEMIN Aude : 47,03 €

MORIZOT Edith : 17,28 €

MORIZOT Mickaël : 17,28 €

LAMBOTTE Renée : 70,07 €

THIRIAT Marine : 70,07 €

Reste à la charge de la commune la somme de 17,29 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la refacturation des ordures ménagères aux locataires des

appartements communaux :

Les taxes ordures ménagères payées par les propriétaires et étant de droit répercutables aux locataires, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les montants suivants calculés au prorata selon la présence de location :

- 14 Route de Plombières : GUERITOT Evelyne : 67 €

- 8 Rue du Tour du Village : MORIZOT Mickaël : 44,25 €

MORIZOT Edith : 44,25 €

GRANDGIRARD Fabien : 23,23 €

VILLEMIN Aude : 29,86 €

LAMBOTTE Renée : 80,75 €

THIRIAT Marine : 80,75 €

- 10 Rue du Tour du Village : FADE Agnès : 78 €

ALBUISSON Thérèse : 72 €

Reste à la charge de la commune la somme de 19,91 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la création d'un CUI Agent Bibliothèque :

Afin de faire face à des absences de personnel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec Pole Emploi une convention CUI ainsi qu'un contrat à durée déterminée de un an, 20 heures par semaine, pour un agent bibliothèque.

La personne recrutée ayant plus de 50 ans, l'aide de l'état est de 90 % sur la base du SMIC.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la convention Nouvelles Activités Périscolaires avec l'Union

Vosgienne des Batteries Fanfares :

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention qui lie la commune à l'Union Vosgienne des Batteries Fanfares pour cette période scolaire 2015/2016.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale :

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Monsieur le Préfet a été chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 23 Octobre 2015.

Ce projet réunit la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le tarif de déneigement pour l'année 2015/2016 :

Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif horaire de déneigement et de salage pour l'hiver 2015/2016 à 61,54 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

- Suite à une réunion avec l'association Tatou la Vida, il a été décidé de reconduire le festival dans la commune en mettant un point sur la sécurité routière lors de cette manifestation.
- L'Agence Régionale de la Santé, suite à une rencontre avec Monsieur Gérard TALIETTI, préconise des travaux de mise en conformité des installations de traitement des eaux.
- La Sainte Barbe est organisée cette année dans la commune de Rupt sur Moselle.
- Lors de la Cérémonie du 11 Novembre sera présent un piquet d'honneur du 1er Régiment des Tirailleurs d'Epinal. Des tombes de soldats seront fleuries au cimetière.
- Le point à temps a été réalisé pendant une journée sur l'intégralité des routes communales par la société VALDENNAIRE.
- Le réfrigérateur de la salle polyvalente sera remplacé cette semaine.
- Les travaux du Chemin du Palton ont été réalisés ainsi que le changement de quatre voies d'eau.
- Les décorations et illuminations de Noël sont en cours.
- L'entreprise Frédéric PAULUS est intervenue Route du Pranzieux afin d'abattre un arbre dangereux sur le bord de route.

Fin de séance à 22 heures.